

Monroy Cabra, Marco Gerardo (Colombie)

[Original : espagnol]

Note verbale

L'Ambassade de Colombie aux Pays-Bas présente ses compliments au Secrétariat de l'Assemblée des États Parties au Statut de Rome de la Cour pénale internationale et a l'honneur d'informer le Secrétariat que la Colombie a décidé de présenter la candidature de M. Marco Gerardo Monroy Cabra au poste de juge à la Cour pénale internationale, lors des élections qui auront lieu à la Haye, en novembre 2009, pendant la huitième session de l'Assemblée des États Parties.

La candidature de M. Monroy Cabra est présentée conformément au paragraphe 4 a) ii) de l'article 36 du Statut de Rome. M. Monroy Cabra est candidat au titre de la liste B, en vertu du paragraphe 5 de l'article 36 du Statut de Rome.

La lettre de présentation du Groupe national colombien de la Cour permanente d'arbitrage, l'exposé des qualifications de M. Monroy Cabra aux termes du paragraphe 4 a) de l'article 36 du Statut de Rome et du paragraphe 6 de la résolution ICC-ASP/3/Res.6, ainsi que la notice biographique de M. Monroy Cabra, sont joints à la présente communication.

Lettre du Groupe national colombien de la Cour permanente d'arbitrage

En notre qualité de membres du Groupe national colombien de la Cour permanente d'arbitrage, et conformément aux dispositions du paragraphe 4 a) ii) de l'article 36 du Statut de Rome de la Cour pénale internationale, nous avons l'honneur de présenter la candidature de M. Marco Gerardo Monroy Cabra aux fonctions de juge à la Cour pénale internationale.

M. Marco Gerardo Monroy Cabra a été juge à la Cour constitutionnelle et Président de cette cour. La défense et la garantie des droits de l'homme ont, à tout moment, représenté une caractéristique de sa carrière, car l'une des fonctions de la Cour constitutionnelle de Colombie est d'assurer la protection au premier chef des droits de l'homme, en tenant compte de la Constitution politique de l'État ainsi que des traités en matière de droits de l'homme auxquels la Colombie est partie. De même, M. Monroy Cabra a occupé des postes importants au sein l'appareil judiciaire de l'État, et notamment les fonctions de Président et de juge du Tribunal disciplinaire (*Tribunal Disciplinario*), de Vice-président du Conseil supérieur de la magistrature (*Consejo Superior de la Administración de Justicia*) et de juge à la Chambre constitutionnelle (*Sala Constitucional*) de la Cour suprême de Justice (*Corte Suprema de Justicia*), parmi beaucoup d'autres activités.

Au niveau international, il a été, pendant dix ans, membre de la Commission interaméricaine des droits de l'homme, ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire aux conférences de droit international privé de Panama et Montevideo, Vice-président de la Commission des questions juridiques et politiques du Conseil permanent de l'Organisation des États américains (OEA) et délégué de la Colombie à de nombreuses conférences internationales. L'action qu'il a menée, dans le cadre de ces fonctions, lui a valu, de tous côtés, des éloges en Colombie, en raison des remarquables qualités qu'il a déployées sur le plan universitaire, moral et professionnel.

En conséquence, nous vous prions respectueusement de bien vouloir faire figurer le nom de M. Marco Gerardo Monroy Cabra sur la liste des candidats se présentant, au titre de la liste B, à l'élection aux fonctions de juge à la Cour pénale internationale, conformément au paragraphe 5 de l'article 36 du Statut de Rome.

Signé :

Guillermo Fernández de Soto
Membre du Groupe national de la CPA

Rafael Rivas Posada
Membre du Groupe national de la CPA

Fernando Hinestrosa Forero
Membre du Groupe national de la CPA

Rafael Nieto Navia
Membre du Groupe national de la CPA
